

## à la une



#### Une loi qui fait délat

Le 28 novembre, des centaines de milliers de personnes ont manifesté dans plusieurs villes de France. Elles sont descendues dans la rue pour montrer qu'elles n'étaient pas d'accord avec la proposition de loi sur la sécurité alobale. Cette loi a été proposée par deux députés de La République En Marche (LREM), le parti du président de la République Emmanuel Macron. L'objectif est de changer certaines choses dans le domaine de la sécurité. Ce texte veut modifier les règles qui concernent le travail des policiers, des gendarmes et des agents de sécurité : c'est-à-dire préciser leur rôle, les règles qu'ils doivent respecter et ce qui est fait pour les protéger. Si le texte est voté, les policiers municipaux, c'est-à-dire ceux qui travaillent pour la ville et non pour l'Etat (on t'explique les différentes forces de l'ordre dans le sais-tu?), auront par exemple plus de responsabilités. Dans les grandes villes, ils pourront s'occuper par exemple des personnes qui vendent des vêtements ou des objets dans la rue sans autorisation ou des conducteurs qui roulent sans permis. Pour l'instant, seuls les policiers nationaux peuvent le faire. Avec cette nouvelle loi, les <mark>forces de l'ordre</mark> pourront aussi **utiliser des drones** pour surveiller les citoyens. Mais la partie du texte contre laquelle les manifestants sont très en colère, c'est l'article 24. Dans cet article, il est écrit qu'il ne sera pas autorisé de filmer et montrer (par exemple sur les réseaux sociaux) des images des forces de l'ordre si ces images portent "atteinte à l'intégrité physique ou psychique" du policier. Cela veut dire qu'on n'a pas le droit de le filmer si cela **met en danger le policier**. Les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme ont peur qu'à cause de cet article, des citoyens ou des journalistes soient arrêtés pendant qu'ils prennent des vidéos ou photos de violences policières pour vérifier si ces images portent atteinte à l'intégrité du policier. Pour eux, prendre ces images en toute liberté est important : c'est la **liberté de la presse**. Ils disent aussi que ces images servent de preuves quand les policiers ont été violents sans raison. Le 24 novembre, la majorité des députés a voté pour le texte. Maintenant, ce sont les sénateurs qui vont dire s'ils sont d'accord ou pas.

#### La discut'minute







### Une atteinte à la liberté de la presse?

Sarah: Le week-end dernier, j'ai été manifester avec mon oncle!

Arthur: Celui qui est journaliste?

Sarah: C'est ça! En fait, il n'est pas trop d'accord avec une loi que des députés ont

proposée.

Arthur: Ah bon? Pourquoi?

**Sarah**: C'est une loi sur la sécurité, mais elle inquiète les journalistes. Mon oncle dit que si la loi passe, ce sera plus difficile de montrer des photos ou des vidéos des policiers.

Arthur: Mais on a le droit de montrer des images de policiers?

**Sarah**: Pour le moment, oui! C'est la loi sur la liberté de la presse de 1881. D'ailleurs, on voit souvent des images de policiers à la télévision ou sur les réseaux sociaux, surtout quand il y a des violences. Tu sais, les policiers n'ont pas le droit de frapper des gens sans raison.

Arthur: Bah oui, normal!

**Sarah**: Mais ça arrive. Et si ça arrive, les images servent de preuve. Par exemple, la vidéo de surveillance du studio de musique d'un producteur, Michel Zecler, a montré qu'il avait été frappé. C'est grâce à ces images qu'une enquête va être faite. Le président de la République a même dit que ce qui était arrivé était une honte...

**Arthur :** Mais si la loi passe, ce sera complètement interdit de filmer ou photographier des policiers ?

**Sarah**: Non, quand même pas! Normalement, si les images ne peuvent pas mettre en danger le policier qui est filmé, on a le droit!

Arthur: Comment ça le mettre en danger?

**Sarah**: Certains policiers peuvent être menacés juste parce qu'ils sont policiers. Donc ils pourraient être agressés si on voit leur visage dans une vidéo, par exemple. Et ça, ce n'est pas normal! Ceux qui sont pour la loi disent que c'est pour protéger les policiers. Mais ceux qui sont contre, comme mon oncle, trouvent que ça limite la liberté d'expression et d'information.

Arthur: Ah ouais, pas évident! Mais comment tu sais tout ça, toi?

**Sarah**: Grâce à mon oncle et aussi parce que, quand je serai grande, je voudrais être journaliste! Alors ça m'intéresse tous ces débats sur la liberté d'expression!



## Des casiers solidaires pour les sans-alris

Quand on vit dans la rue, on est souvent obligé de transporter avec soi tout ce qu'on possède. Pour aider <u>les personnes sans-abri</u>, la mairie de Montreuil, une ville près de Paris, a installé des casiers solidaires dans la rue: ce sont comme de grands casiers de piscine. Les personnes qui vivent dans la rue peuvent demander une

clé, stocker leurs affaires dans les casiers et les récupérer 24h/24. L'idée c'est aussi que ces sans-abris puissent rencontrer un travailleur social, une personne qui s'occupe des gens en difficulté. Il va discuter avec eux pour voir quelle solution on peut trouver. L'expérience a été tentée pour la première fois à Lisbonne, au Portugal. Grâce aux casiers et à l'aide des travailleurs sociaux, plusieurs centaines de personnes sont sorties de la rue et ont pu obtenir un logement. En France, de nouveaux casiers vont être installés à Montreuil et à Clermont-Ferrand. L'association Emmaüs, qui a mis en place ces casiers, a reçu un prix de la fondation « La France s'engage » pour ce projet. Bravo!



# Cest la journée mondiale du climat

Le 8 décembre est une journée bien chouette pour la planète : c'est la journée mondiale du climat! Ce sont des <u>Organisations non gouvernementales</u> qui ont décidé de consacrer cette journée à la défense de la Terre et de ses habitants. Cette journée est l'occasion de rappeler que le réchauffement climatique abime la planète et menace la survie des animaux et des humains. Comme

la planète chauffe, les inondations et les feux se multiplient. La banquise, elle, se réduit et les animaux disparaissent. Si on n'agit pas maintenant, il sera trop tard! Les enfants et les jeunes vont particulièrement se mobiliser pour cette journée. En effet, tout comme Greta Thunberg, la militante écologiste suédoise, de nombreux enfants et adolescents ne comprennent pas pourquoi on ne se préoccupe pas davantage du climat, de la planète et des animaux. Ce 8 décembre est une nouvelle occasion de le rappeler : il faut sauver la Terre car nous n'aurons pas de deuxième planète!

## Le sais-tu?



### Connais-tu les différentes forces de l'ordre?

Dans la rue ou lors de grands événements comme des manifestations, des concerts ou des événements sportifs, il y a toujours des membres des forces de l'ordre. Pour parler de ces personnes, on dit souvent « la police ». Mais en réalité, il y a des différences entre les agents des forces de l'ordre. Par exemple, les gendarmes sont des militaires, qui dépendent de l'armée, alors que les policiers ne le sont pas. Les gendarmes travaillent plus à la campagne et les policiers en ville. Il existe aussi différents types de policiers. Les policiers municipaux travaillent pour une ville : leur chef, c'est le maire ! Les policiers nationaux, eux, obéissent au ministre de l'Intérieur. Leur mission n'est pas la même : par exemple, les policiers municipaux n'ont pas le droit de contrôler l'identité d'une personne, alors que les policiers nationaux le peuvent.

## Le mot de la semaine

#### Forces de Cordre:

ce sont les personnes qui travaillent dans la police municipale, la police nationale et la gendarmerie.

ll n'y a pas d'équivalent en anglais.

## Le débat

On parle de la loi de « **sécurité globale** »

Selon toi, est-ce normal d'avoir le droit de filmer des policiers ou des gendarmes ?



ASSOCIATION LOI 1901 AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vleo lagrange

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com pour de nouvelles aventures!